

# Délibération du Conseil municipal du 22 juin 2023

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 077-217702570-20230622-38\_2023-DE



**Date de convocation :** L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

15/06/2023

**En exercice : 27**  
**Présents : 16**  
**Votants : 22**

Présents : M. Maxence GILLE – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – Mme Sylvie FOUGERAY – M. Jacques TOUPRY – M. Georges BACCON – M. Cyril DEBOOSERE – M. Jean-Paul BORIE – M. Fabrice DELARGILLIERE – Mme Brigitte DA SILVA.

Pouvoirs : Mme Karine ROUSSET à M. Romain SEVILLANO – M. Nicolas LAVALLEE à Mme Nathalie COUILLARD – Mme Auziria MENDES à M. Georges BACCON – Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER – Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU à Mme Brigitte DA SILVA – M. Jean-Michel LEMSEN à M. Fabrice DELARGILLIERE.

Absents excusés : Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUDI – Mme N'Deye DIA BRANDONE – M. Olivier GANDAR – M. Sébastien COSTARD.

M. Romain SEVILLANO a été élu secrétaire de séance.

**N° de délibération :** 38 -2023

**Objet :** CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer 1 poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet pour répondre aux besoins du service et à un recrutement ayant pour missions l'enfance jeunesse.

Il précise qu'aucun recrutement d'adjoint d'animation ne peut intervenir en l'absence de crédits disponibles au chapitre budgétaire et à l'article correspondant,

La rémunération se référence sur la base du grade d'adjoint d'animation territorial.

Considérant qu'il convient de créer 1 poste,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de créer 1 emploi d'adjoint d'animation territorial à temps complet à compter du

1<sup>er</sup> août 2023.

- De modifier le tableau des effectifs.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- Autorise le maire à signer tous actes nécessaires à cet effet.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 22 juin 2023.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,

Romain SEVILLANO

